



Le terrifiant déchaînement de la machine administrative

Déclenchant une vague d'incrédulité, puis un sentiment de stupéfaction sans précédent, le livre d'Ursula Biondi, «Geboren in Zurich» (éd. Cornelia Goethe, 2002), relate l'engrenage administratif qui, en 1967, a broyé cette jeune fille de 17 ans, coupable d'être enceinte d'un homme plus âgé. /cfa



Jacqueline Fehr interpelle le Conseil fédéral

En avril 2009, la conseillère nationale Jacqueline Fehr a interpellé le Conseil fédéral sur les possibilités d'accorder une réparation pour tort moral aux ex-détenus. Dans un premier temps, néanmoins, les victimes devront se contenter d'excuses publiques (voir encadré ci-dessous). /cfa

DÉTENTION ADMINISTRATIVE

Injustement incarcérée à Hindelbank, une Neuchâteloise témoigne

Entre 1942 et 1981, des milliers d'adolescents, qui n'avaient commis d'autre crime que celui d'exprimer leur mal-être, ont été incarcérés sous le vocable pudique de «placement administratif». Alors que prochainement les autorités fédérales vont enfin consentir à des excuses publiques, une victime neuchâteloise raconte.

CATHERINE FAVRE

Emprisonnée à Hindelbank à l'âge de 17 ans, Gina Rubeli, née en Allemagne en 1952, a passé son enfance à Alstätten près de Saint-Gall, pour venir s'installer en ville de Neuchâtel à sa libération. Cette Bevaissane d'adoption nous livre l'histoire d'un parcours tristement exemplaire.

Silence pesant, yeux humides et les mots murmurés: «Ça va certainement choquer, votre article! Presque personne ici ne connaît mon histoire, même pas mes proches. Mais il faut que les gens sachent. Pendant des années, j'ai gardé le silence, par honte. Une année entière à côtoyer des criminelles, dont certaines purgeaient de longues peines pour meurtre. C'est vous dire dans quel milieu on m'a plongée.

»Innocente, naïve même, au départ, c'est une tentative de suicide – en fait un banal appel au secours d'adolescente – qui a tout déclenché. Comme je n'avais pas connu mon père, je ne supportais pas l'autorité du deuxième époux de ma mère, qui avait des idées très arrêtées. Pour lui, c'était aberrant qu'une fille fasse des études. Il voulait me faire travailler en usine ou dans son salon de coiffure en attendant de me trouver un mari. Ma mère, complètement soumise, n'osait pas prendre ma défense. Moi, je rêvais d'une vie d'indépendance où j'aurais mon mot à dire sur la construction de mon avenir.

»Démunie devant tant d'incompréhension, j'ai résolu bêtement, comme on peut l'être à cet âge, de mettre fin à ma vie. C'est sur le rapport du médecin qui m'a soignée que s'est basé le conseiller communal en charge des affaires sociales pour obtenir une procuration signée de mes parents. Cette curatelle donnait pleins pouvoirs légaux sur moi à la Municipalité.

»Les choses n'ont pas traîné. Après un court séjour à l'hôpital psychiatrique cantonal de Wil, je me retrouve en éducation surveillée au couvent de Villars-les-Joncs, dans le canton de Fribourg. Là, seule, complètement déprimée, n'ayant pu



GINA RUBELI «J'aspirais à faire des études, à m'émanciper de l'emprise de mon beau-père. Des ambitions qui m'ont coûté cher». (RICHARD LEUENBERGER)

communiquer avec ma mère, je me précipite sur une armoire à pharmacie et ingurgite tous les médicaments qu'elle contient. Après plusieurs jours de coma, je me réveille à l'hôpital de Wil où le médecin-chef, sans prendre de gants, me lance sur un ton accusateur: «Demain, vous partez pour la prison de Hindelbank pour un temps indéterminé!» Et comme je fais les yeux ronds, il ajoute: «Vous n'avez rien à dire, on a reçu la décision de votre commune!» Je panique, je supplie qu'on appelle ma mère. Pour toute réponse, on me fait une injection qui m'envoie dans les vapes.

Une année entière à côtoyer des criminelles, dont certaines purgeaient de longues peines pour meurtre

Gina Rubeli

»Je reprends mes esprits le lendemain, dans une cellule étroite de Hindelbank, avec des barreaux aux fenêtres et une lourde porte borgne sur laquelle je me suis épuisée à tambouriner durant des heures sans la moindre résonance. Depuis ce jour, cette colère, cette rage, mêlées à un sentiment d'impuissance inimaginable, ne m'ont plus jamais quittée.

»Les mois passent. Habitée par la peur et l'angoisse, j'essaie néanmoins de m'intégrer à l'univers carcéral pour ne pas devenir folle. Je travaille d'arrache-pied à la lingerie pour m'oublier. Au fil du temps, je

me fais des copines, détenues administratives comme moi. On se reconnaît à nos uniformes bruns, les autres prisonnières portent des blouses bleues. La seule différence s'arrête là. Pour le reste, nous sommes traitées sur pied d'égalité avec les criminelles de sang, même si elles ont un avantage sur nous: elles savent, elles, pour combien de temps elles sont là et quels sont les faits exacts qu'on leur reproche! Moi je suis enfermée «pour un temps indéterminé», c'est ce que m'avait lancé au visage comme un crachat le psychiatre de Wil». /CFA

Placements administratifs

- **La loi** Jusqu'à la révision de la loi en 1981, l'article 284, al.2, du Code civil permettait aux autorités communales de pratiquer – sans jugement, ni droit de recours – des placements administratifs à l'encontre des mineurs qui opposaient, «par méchanceté, une résistance opiniâtre aux ordres de leurs parents».
- **Ce qui a changé** Depuis 1981, la privation de liberté à des fins d'assistance – nouvelle terminologie – relève d'une procédure juridique. Tout placement arbitraire peut par ailleurs être sanctionné par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Une rencontre providentielle

Après une année de détention au pénitencier bernois, Gina Rubeli doit sa libération à un coup de chance inouï: «Un soir dans ma cellule, je tombe sur un débat radiophonique concernant le Conseil de l'Europe où notre adhésion s'avère problématique à cause, justement, des détentions administratives pratiquées dans notre pays en violation de la Convention européenne des droits de l'homme. Je note fiévreusement, en tremblant, le nom de l'orateur de la radio. Il s'agit du professeur saint-gallois Edouard Naegeli à qui je fais parvenir dès le lendemain, par ma mère, une lettre où je lui expose ma situation. Cet homme providentiel conseille à ma mère de faire des démarches pour obtenir un nouveau tuteur en la personne d'un de ses assistants. Grâce à son intervention, on me libère quatre semaines plus tard.

»Je me retrouve ainsi, à 18 ans, seule et

démunie, avec une idée en tête: fuir, fuir loin d'Alstätten. Je voudrais m'établir dans une ville sympa, ouverte et surtout très éloignée de Saint-Gall et j'atterris à Neuchâtel. J'apprends très vite le français. J'ai tellement hâte d'oublier que je gomme de ma mémoire le schwyzerdütsch. Je ne suis plus rien, ils m'ont complètement détruite, transformée en loque. Sans diplôme, sans aucune formation, comment gagner ma vie, trouver du travail? Allez expliquer à un employeur que vous sortez de Hindelbank sans avoir commis aucun délit! Alors je me tais pendant plus de 15 ans, j'adopte un profil bas et j'essaie de me reconstruire, de me faire une petite place au soleil, de créer une famille, d'oublier définitivement le passé, dont mon propre fils ignore tout. J'ai bataillé dur pour survivre. J'ai obtenu, avec mention, un CFC d'imprimeur offset à l'âge de 44 ans.» /cfa



RENAISSANCE Promenade avec Wiki sa chienne à la Pointe du Grain. (RICHARD LEUENBERGER)

Bientôt des excuses?

Gina Rubeli reste marquée par le sceau de l'opprobre social d'ancienne taularde. Emmurée dans le silence et la honte imposée par les autorités qui n'ont jamais voulu reconnaître leurs responsabilités dans les souffrances qu'elles lui ont infligées, la Neuchâteloise va-t-elle enfin voir de son vivant la réhabilitation de son passé?

Après quatre décennies de fin de non-recevoir et de tergiversations administratives, l'actuelle cheffe du Département fédéral de justice et police, Eveline Widmer-Schlumpf, va peut-être consentir à faire des excuses du bout des lèvres aux milliers d'adolescents innocents, victimes de détentions administratives abusives. Contactée par nos soins, la conseillère fédérale n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet, nous renvoyant à la conférence de presse qui se tiendra le jour même de «la rencontre festive» entre les autorités fédérales et les anciens prisonniers sur le site carcéral de Hindelbank, à la fin de cet été; la date exacte ne nous a pas été communiquée pour «raisons de sécurité». /cfa

Les victimes souhaitant participer à cette rencontre peuvent s'adresser à l'ancienne détenue Ursula Biondi, umb@bluewin.ch, tél. 079 207 61 26. Pour en savoir plus: www.administrativ-versorgte.ch (en allemand).